

# de BUT en BLANC

Bulletin  
du Syndicat  
National  
des Infirmier (e) s  
Conseiller (e) s  
de Santé



Janvier 2019—ROUEN

## EDITORIAL



### Pour nous joindre:

Mélanie DHAUSSY

Secrétaire académique

06 68 38 29 13

Florence FLEURY

Trésorière académique

06 75 90 25 85

snicsrouen@gmail.com

<https://rouensnics.jimdo.com/>

Sur Facebook:

SNICS Rouen syndicat infirmier éducation nationale.

### Rappel Réunions d'infos:

Vendredi 11.01.18 am: Montivilliers

Lundi 14.01.18 matin: St Etienne du Rouvray

Lundi 14.01.18 am: Evreux

Mardi 22.01.19: **CONGRES NATIONAL EXTRA  
ORDINAIRE A PARIS**

### Sommaire

P.1: Edito

P.2: Résultats élections

P.3: Actions/rencontre: assemblée Nationale

P.4, 5: Actions/rencontres: audience au rectorat

P.6: Propositions formations SNICS FSU

P.7: Syndicalisation, en bref...

P.8: 22.01.19 « Dans la rue aujourd'hui pour rester  
à l'école demain »

P.9: Invitation Réunion d'infos janvier 19

Chers collègues,

Encore une fois, le 6 décembre dernier, vous avez majoritairement renouvelé votre confiance au SNICS FSU en le désignant, par vos votes, comme syndicat majoritaire de l'Académie, et du National ! **Le SNICS FSU poursuivra ses combats, l'aventure ne fait que continuer, grâce à vous et à tous ceux qui font confiance au SNICS FSU!**

Cette victoire n'est pas due au hasard : elle est le résultat d'une réputation solide, d'un travail acharné, dans le respect des textes, et de nos mandats, pour la défense des collègues, et ce malgré les polémiques qui n'ont pas réussi à décrédibiliser le SNICS FSU.

Ensemble, nous faisons un pas de plus vers l'émancipation de notre profession, vers l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires, tout en gardant la réussite des élèves et des étudiant.e.s au cœur de nos préoccupations.

Défendons avec force et conviction la place et le rôle essentiel des infirmier.e.s de l'Éducation Nationale au sein des établissements, au service des élèves et de leur réussite scolaire. Le maintien d'une politique éducative de Santé à l'École sous la gouvernance du MEN est primordial. Obtenons l'application des textes de 2015 pour lesquels nous nous sommes déjà battu.e.s.

Exigeons la reconnaissance de notre spécialité, l'amélioration de nos formations et la catégorie A type pour tous-tes maintenant !

Ce sont ces revendications que le SNICS-FSU portera dans la rue et auprès de notre Ministre lors de la mobilisation qui réunira les infirmier.e.s de l'Éducation nationale le **mardi 22 janvier 2019 à Paris.**

**« DANS LA RUE AUJOURD'HUI POUR RESTER A L'ÉCOLE DEMAIN »**

Mélanie DHAUSSY

## Résultats élections

### Vos élues du SNICS FSU à la CAPA

#### Hors Classe



Martine Lemair et Sylvaine Durand

#### Classe Sup



Dominique Saint Martin et Isabelle Caillot

#### Classe Normale



Mélanie Dhaussy et Elvire Baptiste

#### Autres instances:

Mélanie DHAUSSY (secrétaire académique du SNICS FSU Rouen) siège au CTA et à la CAPN

Sylvaine DURAND siège au CFR

Isabelle CAILLOT siège au CHSCT

Lise GIFFARD siège au SRIAS

#### DANS L'ACADEMIE:

##### - Résultats élections pro CAPA des infirmiers:

Votants: 191 sur 252, soit 75%,  
6 votes blancs.

**SNICS: 101 SOIT 55%**

SNIES: 57

FO:26

**Le SNICS FSU obtient 3 sièges/4, un dans chaque grade.**

##### - Résultats élections pro CTA:

Votants: 12765 sur 29999, soit 42.55%,

**FSU: 33.21% (4 sieges)**

FO: 22.17% (3 sieges)

UNSA: 21.42% (2 sieges)

CGT: 7.60% (1 siege)

SGEN: 6.24%

SUD: 3.37%

SNPTES: 0.96%

FAEN: 0.80%

CSEN/FGAF: 4.23%

**La FSU obtient 4 sièges sur 8.**

#### AU NATIONAL

CAPN: 58% pour le SNICS

**Le SNICS FSU obtient 6 sièges /9**

CTM:

FSU majoritaire à 34.91%

UNSA 21.6%

FO: 13.66%

## Actions/rencontres:

# Notre voix portée à l'Assemblée Nationale!!

<http://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/15/QE/13607>



### 15ème législature

Question N° : 13607	De M. Xavier Batut ( La République en Marche - Seine-Maritime )	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Politique éducative de santé	Analyse > Politique éducative de santé.
Question publiée au JO le : 23/10/2018		

### Texte de la question

M. Xavier Batut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la politique éducative de santé. M. le ministre a annoncé en fin d'année 2017 l'intégration de la santé scolaire dans le cadre de la politique de santé publique. Cet axe politique, qui vise à renforcer la politique de prévention sanitaire en faveur des enfants et des adolescents, risque de voir réduire les sept champs de la promotion de la santé à l'école à l'unique participation à la politique de prévention sanitaire. Interpellé par la peur du déclassement exprimée par plusieurs infirmières, il souhaiterait connaître les dispositions qui garantissent la reconnaissance de la spécificité du métier d'infirmière scolaire.

Suite à notre audience avec Mr Batut, mi-septembre, nos inquiétudes sur la nouvelle politique de santé, très médico-centrée, et notre mandat de spécificité de la profession ont été portés à l'Assemblée.

## Audience du SNICS FSU, 08.11.18

**présents** : M Fliou, secrétaire général  
Fabienne Cisterne, ICTR  
Dominique Cantrelle, proviseur vie scolaire

SNICS : Mélanie Dhaussy – Florence Fleury – Sylvaine Neveu – Martine Lemair

Le SNICS avait demandé cette audience l'année passée, notamment par rapport au service sanitaire et sa mise en place.

Monsieur Fliou a souhaité souligné que plutôt que le nom d'audience, il préférerait le mot de rencontre car nous étions collègues œuvrant pour un même objectif et qu'il ne souhaitait pas mettre une notion de hiérarchie dans cette rencontre.

Mélanie, après les remerciements, s'est donc présentée comme nouvelle secrétaire académique. Elle a souligné les points positifs de l'académie, notamment avec le respect des textes de 2015 pour nos missions et a souhaité remercier les services qui travaillent sur les élections professionnelles.

### **NBI handicap :**

Le SNICS poursuit son œuvre pour la mise en place de la NBI handicap, pour les IDE accueillant 10 élèves MDPH ou plus. Une grève des enseignants référents l'année dernière avait compliqué la remontée des chiffres. Nous demandons à nouveau un courrier/circulaire pour clarifier.

M Fliou répond qu'effectivement, malgré le mouvement des enseignants référents, l'administration doit trouver le moyen pour que les chiffres remontent. D'autres difficultés, dans d'autres services rectoraux, existent sur le nombre d'élèves en situation de handicap. Il évoque des pistes inta rectorales à voir pour ne léser personnes (DEPATSS, lien pour remonter les GEVASCO ?, les services vont travailler pour comptabiliser plus aisément les bénéficiaires d'une prescription).

Notre demande est donc prise en compte.

Mr fliou a évoqué le secteur d'activités, on évoque donc le rôle des ide en primaire, et la nécessité de prendre en compte les élèves MDPH de primaire. Mr Fliou n'a pas retoqué.

### **Formations :**

Le SNICS a souhaité faire des propositions concernant les formations d'adaptation à l'emploi ainsi que le développement professionnel continu. Un document a été laissé à Me Cisterne et Mr Fliou (cf p.6)

#### Concernant l'**adaptation à l'emploi** :

Le SNICS a proposé de conserver des items déjà traités en les plaçant sous des grands thèmes :

- contexte institutionnel (droits et devoirs des fonctionnaires, obligations de services, statut, instances CESC, ESS, partenariats internes, informatique : SAGESSE, pronote, Chorus, charte graphique...)
- sciences humaines, développement psycho-pathologique, sciences de l'éducation, neurosciences, maltraitance... IP, PAP (en précisant par la suite dans la rencontre que nous n'avions pas à les gérer, mais qu'il est important de connaître), MDPH, PPS, promotion de la santé, PES
- sciences infirmières spécifiques, éthique et déontologie dans une pratique pluri professionnelle institutionnelle, raisonnements cliniques appliqués à la consultation IDE (missions, prise en charge des urgences non médicales, secret professionnel)

#### Concernant le **développement professionnel continu** :

Nous avons souhaité accéder à des formations type entretien d'aide thérapeutique, entretien motivationnel, (estime de soi, mais aussi des apports de neurosciences notamment avec les troubles des apprentissages (pour la compréhension du trouble et pas pour la gestion), accueil de public étranger (avec des notions pour la promotion de la santé), médiation (dans la mesure où certains lycées n'ont plus d'assistante sociale ), et supervision (proposée une année mais il y aurait eu trop peu d'inscrits selon F.Cisterne)

M Fliou note la dimension pluridimensionnelle.

Le PAF sera commun dans le cadre de la fusion avec Caen.

Fabienne nous souligne que certaines thématiques sont déjà abordées. Ce dont nous sommes conscients mais que nous souhaitons continuer de les voir apparaître. Elle nous précise qu'elle a un cadre contraint financier.

Mme Cantrelle souligne que certaines formations pourraient être transversales. Le SNICS approuve ce type de formation avec divers professionnels pour avoir une culture commune et souligne son mandat de masteurisation pour les IDE EN.



**M Fliou a plusieurs reprises a souligné que les IDE avait un niveau bac + 3** et qu'on devait également s'autonomiser notamment par rapport à l'informatique.

Mais dans ce domaine également, il pourrait y avoir des formations en inter professionnalité.

Le secret professionnel sera traité à partir de janvier et il est souligné qu'il serait intéressant que ce soit aussi avec des personnels de direction. Fabienne est inquiète pour le budget (que les moyens destinés aux IDE ne servent pas à d'autres personnels). Mme Cantrelle a insisté sur le secret partagé notamment dans le cadre de la radicalisation mais pas que....

M Fliou a confirmé une position que le partage avec le chef d'établissement, sur certaines situations était important.

L'entretien motivationnel est mis en place cet année avec 30 places pour plus de 170 demandes....

Concernant la formation sur l'accueil de public étranger : F.Cisterne ne comprenait pas notre demande, pensant que nous allions sur le social. Mais M Fliou avait été confronté dans une académie précédente à une situation mettant en cause une IDE lors d'une intervention sexualité. La problématique était arrivée jusqu'au bureau du Recteur.

Nous avons évoqué que des formations en ethnopsychiatrie seraient intéressantes.

### **Service sanitaire :**

Monsieur le Secrétaire Général souligne que Monsieur le Recteur a été interpellé en CTA par le SNICS. Le SNICS exprime ses mandats par rapport au service sanitaire et souhaitait des compléments d'information.

La mise en place du service sanitaire se fait étape par étape, très vite.

Le SNICS souhaitait la confirmation que l'infirmière conseillère technique au Recteur participait bien aux réunions avec les ARS pour la mise en place. Cela nous a été confirmé. La gouvernance des services sanitaires est ARS Recteur. Fabienne précise l'objectif que les professionnels de santé travaillent ensemble. M Fliou met également un espoir dans le fait de faire connaître l'éducation nationale et nos professions afin de pouvoir ensuite améliorer le recrutement notamment pour les médecins.

A ce jour, 45 référents de proximité Education Nationale se sont manifestés. Ceux ci ne sont pas uniquement IDE mais également CPE, enseignants. (nombreux cas de figure, certains établissements prennent jusqu'à 12 stagiaires, d'autres 4 – sur 1 ou 2 périodes)

M Fliou signale que l'EN possède un potentiel d'accueil en places important mais qu'elle n'est pas la seule à être concernée.

Fabienne précise que les référents de proximité auront bien 2 jours de formation les 21 et 22 janvier à l'IREPS, cela a été rétabli.

Pour l'évaluation, le travail a été fait le 11 octobre : cela correspond au document du national.

Prochaine réunion le 27/11 du COPIL.

### **RIFSEEP**

Le SNICS continue de défendre son mandat du même montant indemnitaire quelque soit le lieu d'exercice, la fonction et les conditions. Nous demandons donc une réévaluation du RIFSEEP, notamment pour les collègues d'internat.

M Fliou précise que 3 ans après la mise en place du RIFSEEP, il est prévu de faire un point. Cependant, les infirmiers ont vu la mise en place du RIFSEEP en décalé par rapport à d'autres corps pour lesquels 2019 sera l'année de révision. Il y aura aussi l'uniformisation des montants entre les 2 académies Caen et Rouen.

### **Cross et activité de l'IDE**

Mélanie signale que quelques collègues sont toujours en difficulté avec la demande de leur supérieur hiérarchique pour participer au cross hors établissement.

Fabienne précise qu'elle a déjà dit que l'organisation du service de secours ne dépendait pas du recteur. Ce que confirme M Fliou. Le secrétaire générale nous rappelle que les IDE étaient bac +3 !

M Fliou ajoute qu'il ne souhaite pas alourdir de courriers les procédures et surcharger les équipes.

Le chef d'établissement doit prendre attache du SDIS, prévenir le SAMU, recenser et mobiliser les personnels ayant une formation PSC1...

Il est confirmé que l'infirmière n'était pas prévue y aller.

Devant le fait que très peu de collègues étaient concernées par cette difficulté, Mme Cantrelle accepte d'intervenir auprès de ses collègues si nous l'interpellons pour régler les quelques cas particuliers.

En cas de difficulté, vous pouvez donc nous contacter.

Fin de la rencontre 12h20



**Propositions formations**  
**Infirmiers Éducation Nationale transmis à l'audience au rectorat le 08/11/18**

**1- Formation d'adaptation à l'emploi 11 jours**

**Contexte institutionnel, organisation fonctionnelle et valeurs de l'institution : 4 jours**

Droits et devoirs des fonctionnaires

Obligations de services, statuts.

Instances : CESC, ESS, partenaires intra

Informatiques : utilisation sagesse, pronote, Chorus, rédactions de courriers ...

**Sciences Humaines, développement psychologique, pathologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences de l'éducation, neurosciences, enfance maltraitée : 4 jours**

iP, PAP, MDPH, PPS, 2 jours

Promotion de la santé : 1 jour

PES : 1 jour

**Sciences infirmières spécifiques, éthique et déontologie dans une pratique pluri -professionnelle institutionnelle, raisonnements cliniques appliqués à la consultation infirmière. :3 jours**

Missions ; Consultation infirmière, dépistage infirmier : 1 jour

Prise en charge de l'urgence psychologique : risque suicidaire, contraception d'urgence : 1 jour

Secret Professionnel, secret partagé : 1 jour

**2- développement professionnel continu**

Entretien d'aide thérapeutique

Entretien motivationnel

Neurosciences// troubles des apprentissages

Risque suicidaire

Estime de soi

Public étranger (réfugiés, sociaux..)

Médiation (manque AS)

Supervision professionnelle (avec un professionnel extérieur à l'EN)

## Syndicalisation, en bref ....

### **Pourquoi se syndiquer?**

Pour améliorer sa profession, parce qu'on a des valeurs auxquelles on tient et qu'on veut défendre.

Parce que le syndicat a besoin d'adhérents pour fonctionner (frais de transports, publications, formations...)

Parce que les représentants du personnels font partie d'un syndicat, ou d'une fédération, et sont là pour nous défendre et défendre nos droits.

Parce que le SNICS FSU défend des valeurs d'équité, de respect des textes.

**Parce que le SNICS FSU fonctionne pour vous, par vous, grâce à vous .**

### **Paiements Fractionnés (PF)**

dates limites de réception des documents au national :

**En 6 fois avant le 1er janvier 2019**

**En 4 fois avant le 1er avril 2019**

### **Impôts et syndicalisation**

66% de la somme versée au titre des cotisations syndicales ouvre droit à un crédit d'impôts. Autrement dit, pour celles et ceux qui sont imposables, 66% de la somme versée leur sera remboursée par déduction de leur imposition et, pour les non imposables, le trésor public leur reversera 66% de leur cotisation.



## Mobilisation du 22 janvier, nos inquiétudes!!

Le séminaire 0/6ans poursuit ses travaux, une première série d'ateliers a eu lieu le 28 novembre .

Nous savons par ailleurs, que les ICT ont été convoqués au ministère le 17 décembre, au sujet du parcours.  
Et pourtant, « rien n'est écrit » nous dit-on...

Pour le SNICS, l'immobilisme de notre ministre laisse trop de place à la vision archaïque et médico centrée de la Ministère de la santé. La territorialisation de la mission de promotion de la santé en faveur de l'élève, chassée par la porte en 2013, revient par la fenêtre et avec elle l'interministériel pour notre corps (la MISSE), sous coordination médicale relayée par la hiérarchie des ICT...

Arrivée des Services sanitaires dans les établissements scolaires, pour assurer la prévention auprès des enfants et des ados...Quid du travail fait par les collègues??

Externalisation des actes médicaux vers la médecine libérale par la CPAM: nouvelle cotation à 46 euros pour les pédiatres et les médecins traitants pour la consultation obligatoire de l'enfant....alors qu'une vacation d'un médecin contractuel s'élève à 21 euros!!? Comment motiver des médecins à venir exercer à l'Education Nationale??

**C'est la fin annoncée de la santé à l'école..le basculement d'une santé scolaire intégrée à une médecine scolaire « hors les murs »...**

Et qu'en sera-t-il de l'accueil des enfants en situation de handicap, qui n'est effectif et pérenne que s'il existe une réelle concertation médico-pédagogique?

Et qu'en sera t-il de ces élèves en souffrance psychologique, souvent signalés aux Infirmiers (es) par les enseignants?

En tant que syndicat majoritaire réaffirmé et face au danger du retour du service de santé scolaire avec des missions de santé publique, le SNICS assume ses responsabilités et appelle à la manifestation

**le mardi 22 janvier!**

Le SNICS descend dans la rue pour réclamer **le maintien d'une politique éducative de santé à l'école** sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du **MEN**, l'application des textes de 2015, **la place des infirmières au sein de l'équipe éducative et pédagogique dans les établissements scolaires** au plus près des besoins des élèves, la reconnaissance de notre spécialité assortie d'une formation professionnelle universitaire qualifiante en lien avec l'ESPE (master II).

**Inscription au Congrès extraordinaire du 22.01 à [snicsrouen@gmail.com](mailto:snicsrouen@gmail.com) ou 0668382913**

**« Le 22 janvier dans la rue, pour rester à l'école demain! »**





Mélanie DHAUSSY  
Secrétaire académique

à M Mme

06 68 38 29 13  
snicsrouen@gmail.com

Infirmier(e)

Cher(e) collègue,

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale par demi-journée, vous êtes cordialement invité à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

**Vendredi 11.01.19 de 14h à 17h**, au collège Belle étoile, MONTIVILLIERS

**Lundi 14.01.19 de 9h à 12h**, A l'UFR de Sciences et Techniques de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

**Lundi 14.01.18 de 14h à 17h**, lycée Modeste Leroy, EVREUX

Ordre du jour :

**Elections, Congrès du 22.01, retour sur le conseil national de janvier, ONI.**

Nous comptons sur votre présence.

Bien cordialement.

Mélanie Dhaussy

NB (1) : Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, complété par la note de service n° 85-043 du 1er/2/85.

Chaque infirmier(e) **syndiqué(e) ou non**, contractuel(le), vacataire, auxiliaire, titulaire, stagiaire ou détaché(e), a le droit d'assister pendant ses heures de service à la réunion syndicale de son choix. Pour cela, il faut déposer au moins 8 jours avant la date de la réunion choisie, une demande d'autorisation d'absence auprès de son supérieur hiérarchique (chef d'établissement pour les collègues en collège, lycée, EREA, IUT, Président d'université pour les collègues exerçant en université).

Pour faciliter la participation des collègues, nous organisons plusieurs réunions à des lieux différents. Chaque collègue a le droit de choisir le lieu et la date de la réunion qui lui convient le mieux sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre, augmentées bien sûr des délais de route pour se rendre à la réunion.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry 75647 PARIS cedex 13 Tél 01 42 22 44 52 Fax 01 42 22 45 03